

ils seront comme deux locomotives ayant chacune un rail à part, et pouvant aller à toute vitesse, sans craindre un choc (1).

On dit encore : ce clergé organisé, c'est un État dans l'État, cela rompt l'unité sociale, et fournit une source continuelle de trouble. On pourrait dire avec bien plus raison : M. le ministre des cultes est une Église dans l'Église, cela rompt l'unité religieuse ; mais passons, cela ne résout point la difficulté.

Lorsque les deux pouvoirs sont impliqués dans les mêmes affaires, il ne peut y avoir de paix que quand l'un des deux, reconnu supérieur à l'autre, tranche les difficultés par son autorité. Mais lorsque cette supériorité est contestée, il ne reste plus qu'un moyen, c'est de faire en sorte que les actions, ne s'exerçant point sur le même objet, ne puissent se nuire l'une à l'autre. Ceci posé, l'Église n'est point un État dans l'État, par la raison toute simple que l'Église n'est point un État, ayant une nature toute différente de l'État.

Il faut alors comparer la société à un corps auquel on communique la chaleur. La chaleur n'est point un corps dans un corps, car elle se dilate ou se perd sans que le corps augmente ou diminue, de même que le corps peut s'agrandir, se briser et se rejoindre sans que la chaleur éprouve aucun changement. De même l'Église et l'État étant indépendants sont dans de telles conditions qu'ils peuvent s'agrandir tous deux, sans que le développement de l'un puisse nuire au développement de l'autre.

(1) Ceci n'est point une observation particulière à l'Église et à l'État, c'est une loi universelle. En tout et partout, la perfection c'est l'harmonie, mais partout aussi l'harmonie est précédée de la distinction. Je renvoie ceux qui veulent approfondir cette question à mon ouvrage : *Les harmonies de l'être exprimées par les nombres*. La distinction n'est pas la division et la guerre ; l'harmonie n'est pas la confusion.